



Caractéristiques : Données générales

Date de création : 30/06/69
 Dernier classement : 04/01/10
 Région : BRETAGNE
 Département : Finistère (29)
 44 communes
 Villes-portes : Brest, Carhaix, Châteauneuf du Faou, Landivisiau
 61000 habitants
 Superficie : 112000 ha



Territoire bocager. Deux faciès principaux : Un à dominante terrienne couvre le massif des monts d'Arrée. L'autre à dominante maritime englobe la ria de l'Aulne et la presqu'île de Crozon qui sépare la rade de Brest de la baie de Douarnenez. Une particularité: les îles de la mer d'Iroise.

Occupation de l'espace (%):
 Agriculture 51% 60% au niveau département
 Forêt 18% 10-12% sur département
 Urbanisation 4%

Espaces naturels (eaux douces et continentales) 27%

L'agriculture sur le Parc

Type d'agriculture: Elevage bovin (90% des exploitations) : 656 exploitations avec atelier bovin dont plus moitié production lait (373 EA avec quotas).
 SAU : 57000 ha
 727 exploitations agricoles (EA) prof. représente 10% des EA du département mais 16% des agriculteurs (beaucoup de formes sociétaires) dont 31 EA en AB et 8 à 10% en circuits courts (80 EA)
 Installations : En circuits courts, 2 installations pour 1 départ, contre 1 installation pour 3 départs en conventionnel
 Évolution : Baisse de 48% du nombre d'exploitants entre 1990 et 2000
 Baisse de 12% du nombre d'emplois dans les industries ago-alimentaires sur territoire entre 1990 et 1999

Agri-environnement : Stratégie du Parc

Le PNRA s'est engagé dans la préservation et la valorisation du bocage (enjeu paysage, biodiversité, énergie). Il soutient la filière d'élevage et les systèmes herbagers (PHAE, SFEI) pour sauvegarder des prairies. L'action du PNRA en faveur des races locales, qui dépasse largement les limites du Parc, est reconnue par les associations d'éleveurs, mais insuffisamment connue du grand public. Le Parc s'est imposé comme un acteur environnemental à part entière. Mais il reste à la croisée d'attentes contradictoires, entre d'une part des acteurs économiques qui considèrent le Parc comme un générateur de contraintes, et d'autre part une frange croissante de la population qui, à l'inverse, demande « plus d'environnement » et considère que le Parc ne joue pas véritablement son rôle en ce domaine. Enfin l'enjeu autour du foncier et de l'installation amène le Parc à prendre position face à l'érosion massive du nombre d'agriculteurs.

Agri-environnement : Les actions menées

Thème	ACTIONS			Position Parc/ Partenaires
	Titre	Objectif	Démarche	
Soutien à des systèmes de production respectueux de l'environnement				
Contexte et enjeux	Le sujet de l'eau est sensible en Bretagne. Le territoire du Parc n'englobe que les cours supérieurs des fleuves côtiers. De ce fait, le PNRA n'a jamais été considéré comme leader sur la question de la gestion de l'eau, pour laquelle ont été privilégiées les organisations à l'échelle des bassins versants. Pour autant, le PNRA instruit depuis 2000 les dossiers soumis à son avis au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), en réitérant sa demande qualitative sur les études d'impact de qualité. Ainsi, il est positionné et perçu d'avantage dans un rôle de prescription sur les ICPE que d'animation sur les questions d'agri-environnement où pourtant il porte depuis près de 20 ans des MAE "biodiversité".			
Appui technique	PROMOTION DES SYSTÈMES HERBAGERS	Soutenir les systèmes herbagers	Travail avec le CIVAM sur les aspects techniques. Animation de rencontres autour d'un groupe d'agriculteurs. Le parc assure la diffusion de référentiels (ex : dépense de fioul à l'ha : 15L en système fourrager, 55 L en système maïs), et la promotion de la MAE SFEI	associé (animation, communication)/ CIVAM

Préservation des espaces naturels et de la biodiversité

Contexte et enjeux	Enjeu biodiversité de première ligne. 30% du Parc est en zone Natura 2000. Bocage, peu de zones humides (peu de grands marais) à part tourbières. Disparition des prés de fauche.			
Sites Natura 2000	LE PARC OPÉRATEUR DES MAE SUR LE SITE NATURA 2000	Préserver les espaces naturels et leur biodiversité	L'une des missions principales du PNRA reste la négociation et l'animation des Mesures Agri Environnementales. Le Parc est reconnu opérateur sur le site Natura 2000 des monts d'Arrée. Près de 30% du Parc est en zone Natura 2000, dont 5% en gestion agri-environnementale : 4000 ha dont 1000 ha en contrat N2000 et 3000 ha sur qualité de l'eau. Les MAE représentent seulement 10% de la SAU, elles concernent : biodiversité, conversion Bio, faibles intrants, races menacées. "Dans le cadre de la nouvelle charte, il importe de poursuivre le développement de mesures agri-environnementales, au-delà des seuls espaces naturels remarquables et, plus globalement de développer une coopération avec les agriculteurs en amont de l'instruction de dossiers administratifs ou de la déclinaison locale de dispositifs agri environnementaux nationaux."	Opérateur
Prés de fauche	TYPOLOGIE DES PRÉS DE FAUCHE		Travail à faire	
Patrimoine arboré (haies)	SENSIBILISATION AU MAINTIEN ET ENTRETIEN DE HAIES	Maintenir le patrimoine arboré	Programme régional "Breizh bocage" pour sensibiliser et financer les agriculteurs à la restauration, le maintien et l'entretien de haies. Le Parc est maître d'ouvrage sur une partie de son territoire.	

Préservation de la biodiversité domestique

Préservation de races locales	PRÉSERVATION DES RACES LOCALES BRETONNES	Préserver les races locales bretonnes, vitrine du Parc	Le Parc Naturel Régional d'Armorique contribue depuis 1990 à la conservation de différentes races locales bretonnes : vache Bretonne Pie Noire aujourd'hui en phase de relance, Armoricaire, Froment du Léon, Porc Blanc de l'Ouest, mouton d'Ouessant... L'action du Parc porte sur : <ul style="list-style-type: none"> * un appui technique et administratif à différents syndicats de races, * la promotion de ces races (participation à différentes manifestations, voire organisation de concours et salons) et de leur production, * la mise en place au domaine de Menez Meur d'un élevage axé sur les races autochtones bretonnes répondant aux besoins de celles-ci : élevage de génisses de renouvellement et de taureaux reproducteurs destinés à l'insémination artificielle et contribuant à l'information et à la sensibilisation du public. 	Appui financier de la Région, du Parc, des Syndicats de race
	LE DOMAINE DE MENEZ-MEUR, Pôle régional	Conserver des races à très faible effectif	Volonté de faire du domaine de Menez-Meur un "pôle régional de conservation, d'animation technique et de développement" dédié aux races locales à très faible effectif, en lien avec les associations d'éleveurs. Un technicien, basé au Parc, assure l'animation de ce Pôle	Initiateur et moteur (Coordination)/associations d'éleveurs.

Energie, climat et agriculture

Projet territorial	PAS DE PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL			
Valorisation énergétique de la biomasse	FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE	Entretien des talus et valoriser le bois grâce aux chaufferies bois	Des agriculteurs se sont regroupés au sein de 2 CUMA pour exploiter le bois de talus : *une petite CUMA locale (avec une dizaine d'agriculteurs) fonctionne depuis 4 à 5 ans et est suivie par le CIVAM. Achat d'un broyeur adapté pour un tracteur (alimentation manuelle). Le Bois décheté est valorisé directement sur les fermes (5 agriculteurs sont équipés d'une chaufferie-bois sur leur ferme). Très peu de revente de plaquettes. * une grosse CUMA équipée de matériel qui tourne sur les fermes au-delà du territoire du Parc (prestataire), suivie par la chambre d'agriculture	Associé / CIVAM, Chambre d'Agriculture

Paysage, foncier agricole et gestion de l'espace

Paysage	Contexte et enjeux	Le bocage occupe l'essentiel du territoire du Parc. Il est à la croisée des enjeux paysagers et environnementaux (qualité des eaux, érosion des sols, biodiversité).		
	METTRE EN PLACE UNE VÉRITABLE POLITIQUE PAYSAGÈRE À TRAVERS LES PLU	Gérer et protéger les paysages bocagers	La gestion et la protection des paysages bocagers, qui caractérisent fortement les différents secteurs du Parc, s'imposent donc, tant à travers les documents d'urbanisme que dans la mise en place d'une véritable politique paysagère. Des actions fortes en faveur du bocage sont également à engager en lien avec les programmes du Conseil général et du Conseil régional.	
	VALORISATION AGRICOLE DU BOCAGE	Valoriser le bocage	Programme Interreg avec co-participation CIVAM et Chambre d'agriculture sur l'agriculture et le paysage. Travail sur la valorisation agricole du bocage à travers les éco-systèmes et la valeur marchande et non-marchande du bocage.	Associé / CIVAM, Chambre d'agriculture
	PROGRAMME D'AIDES À LA RESTAURATION DE HAIES	Limiter la destruction de haies	Il y a un Programme spécifique du Conseil Général pour financer la création de talus et les boisements. Le Parc est consulté lors des demandes d'arasement de talus en sites inscrits ou de dossiers "installations classées". Toutefois, ces programmes d'aides à la restauration ne compensent pas les arasements : de 1991 à 2006, 9 km replantés contre 35 km détruits de 1999 à 2007, sur 13 communes. L'instruction pour avis des projets d'arasements en sites inscrits a mobilisé le Parc. Mais elle ne saurait constituer une réponse suffisante, face aux menaces liées à la poursuite du mouvement de concentration des exploitations agricoles. Autre problème : La PAC incite insuffisamment à la préservation d'un bocage dense. En effet, le seuil BCAE mini de 3 % d'éléments structurants sur les exploitations agricoles (alors que les fermes du Parc ont souvent 30 à 40% de bocage) facilite l'arasement de haies.	Parc associé (avis)/ Programme financé par la Région.
Foncier agricole et gestion de l'espace	Contexte et enjeux	Peu de prospective de l'agriculture à travers les SCOT. Le PNRA s'est peu impliqué sur la question de l'installation des jeunes agriculteurs, alors que les porteurs de projets « atypiques », éprouvent de grandes difficultés à s'installer sur de petites surfaces, ou à conforter leur implantation, les terrains disponibles allant plutôt à l'agrandissement d'exploitations existantes. Une charte a été proposée par la chambre d'agriculture pour les communes dans le cadre des documents d'urbanisme pour limiter le démantèlement des exploitations. Attention les surfaces urbaines sont en augmentation (logique de consommation de l'espace). Sur le littoral, Loi Littoral (réglementation nationale) empêche la réimplantation d'agriculteurs.		
	FACILITER L'ACCÈS AU FONCIER	Favoriser les installations agricoles	Le Parc tente de faciliter l'accès au foncier pour des installations. Dans le cadre d'un appel à projet européen Interreg, il participe à l'identification des possibilités d'installation. Afin de faciliter une installation, il a pu co-financer une partie du terrain et des travaux de défrichement.	Le Parc est associé et co-finance
	REPÉRAGE DE FONCIER ET INSTALLATION AGRICOLE	Favoriser les installations agricoles	C'est la chambre d'agriculture à travers la CDOA qui s'en occupe, le Parc est absent. Lancement d'une enquête communale par la chambre d'agriculture sur l'avenir des exploitations agricoles : le problème est la différence entre ce que les cédants déclarent (volonté d'installer) et la réalité (terres récupérées par le voisin). Une commune a sollicité le Parc pour installer des agriculteurs, trouver des repreneurs. Le Parc va travailler avec la chambre de l'agriculture qui apporte des financements spécifiques et son ingénierie. Pistes à développer : repérage de foncier avec les communes, partenariats publics/privés, fermes-relais, contrat entre porteurs de projet et cantines scolaires.	Le Parc est associé

Valorisation des productions et démarches de circuits courts

Contexte et enjeux	Le développement de la commercialisation en circuits courts est difficile à organiser, compte tenu de l'éloignement de grands centres de consommation et de l'implication des agriculteurs dans des filières structurées au niveau régional ou au delà. La mise en place de la « marque parc » devra tenir compte de ce contexte territorial particulier. 2 AMAP sur le territoire (créées toutes seules), développement de paniers qui pourraient se faire concurrence.			
Valorisation des productions	CRÉATION DE LA MARQUE PARC SUR VIANDE OVINE	Soutenir la filière ovine et valoriser les races locales	Sur une vingtaine d'éleveurs ovins, 3 éleveurs sont partants. Le produit sera proposé à la vente en direct et commerce artisan et en GMS. Dépôt du dossier Marque Parc pour mars 2011. Le Parc souhaiterait encourager les races locales au sein de la marque Parc bien que celles-ci soient très peu utilisées car de faible qualité bouchère	Initiateur
Appui à la commercialisation	Appui à l'association BRO AN ARE / Terre d'Arrée	Soutenir les regroupement de producteurs	Association d'une vingtaine de producteurs fermiers essentiellement sur le Parc. Cette association a été pionnière dans la mise en place de circuits courts (création d'un magasin collectif, organisation de marchés à thèmes, culturels, prise en compte de la dimension sociale). Aujourd'hui elle semble moins active malgré un renouvellement des adhérents qui s'impliquent moins dans l'animation locale. Pas de nouveau projet de groupe. Le chiffre d'affaires du magasin collectif est en déclin (consommateurs de plus en plus sollicités)	Parc en accompagnement (appui administratif...). Le CIVAM est l'interlocuteur technique de l'association.
	MARCHÉ ESTIVAL DES SAVEURS	Soutenir les actions de valorisation des produits	Depuis 3 ans, Le Parc organise le marché des saveurs tous les vendredis en juin, juillet et août. Les producteurs proviennent du Parc et hors Parc (9 producteurs présents en 2010). Productions diversifiées. Investissement (barrums mis à disposition), organisation, logistique, communication.	Le parc est initiateur
	UN TRAVAIL ENGAGÉ AUTOUR DE L'UTILISATION DE PRODUITS LOCAUX DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE	Structurer l'offre en produits locaux pour approvisionner la restauration scolaire	Une cantine centrale a déjà travaillé en 2005 avec des producteurs locaux. Nécessité de regrouper les producteurs. Un diagnostic a été réalisé dans le cadre de Locoaterre et a mis en avant que la moitié de la restauration scolaire (primaire et maternelle) a recours à un approvisionnement en circuits courts occasionnellement (produits locaux ou commerces locaux). 80% des élus sont favorables à l'intégration de produits Bio dans les cantines. La filière AB est très structurée en Bretagne avec des plateformes (agriculture de filière et de marché sur la région). L'approvisionnement des cantines via des filières locales et courtes de territoire a ses limites et nécessiterait la création de coopérative d'approvisionnement dont les producteurs en CC peuvent se méfier. Néanmoins, un projet en viande bovine pourrait être étudié, réglant des problème de valorisation de la bête entière (les avants pour la cantine, les arrières pour la vente directe). Une crèche parentale s'est mise aux légumes en circuits courts et livraison de lait.	Le Parc fait de la mise en réseau, et propose un suivi "à la carte"
Promotion/ communication				

Qualité de vie en agriculture

Actions pédagogiques, agri-tourisme

CONTACTS :			
Parc :	02 98 81 90 08		
Chargés de mission :			
Louis-Marie GUILLON	Agriculture	louis-marie.guillon@pnr-armorique.fr	02 98 81 16 41